



DÉPARTEMENT DU LOIRET  
MAIRIE DE CEPOY

2012 / 54

ARRETE INSTAURANT UN PANNEAU « STOP » RUE DE LA FORET

Le Maire de la commune de **CEPOY**

**VU** le code de la route

**VU** le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

**CONSIDERANT** le problème de vitesses excessive des véhicules de la rue de la Forêt et les problèmes de sécurité qui se pose pour les habitants de cette rue.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers sur la voie publique,

**VU** l'intérêt général,

**ARRETE**

**Article 1** : Il sera installé un « STOP » rue de la Forêt dans la direction de l'avenue des Acacias. Les automobilistes se dirigeant vers la D2007 marqueront en conséquence le STOP au niveau de la rue des Carrières.

**Article 2** : Le Service Technique de la commune de Cepoy est chargée de la mise en place du panneau de signalisation correspondant.

**Article 3** : Le présent arrêté prendra effet à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**Article 4** : la gendarmerie de la Brigade de Ferrières-en-Gâtinais et la Police Intercommunale de l'A. M. E. sont chargées du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Le présent arrêté sera publié et affiché, une ampliation sera adressée à :

- M. Le Directeur de la D. D. T. Subdivision U. T. A. de Montargis
- La Direction des Routes Départementales
- M. Le Commandant de la Gendarmerie de Ferrières-en-Gâtinais
- La Police Intercommunale de l'A. M. E.

Fait à Cepoy, le 06 juin 2012  
Le Maire,

L'Adjoint délégué

